

2008

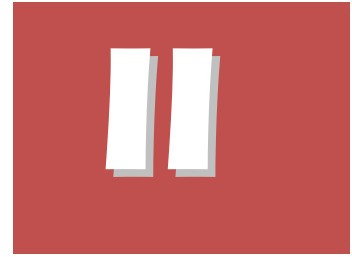


RENOUVELLEMENT DE LA STRATEGIE D'ACTION JEUNESSE

MEMOIRE DU RCJEQ

Destiné au Secrétariat à la jeunesse

RÉSEAU DES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI DU QUÉBEC



MODULE I : INTRODUCTION

En mars 2006, le gouvernement du Québec rendait publique sa nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Cette stratégie représentait alors le fruit de l'effort de concertation des organismes voués au développement de la jeunesse québécoise ainsi que des nombreuses consultations jeunesse en région. Elle visait entre autres à prendre le relais du Plan d'action jeunesse 2002-2005 venu à échéance. En adoptant la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 le gouvernement du Québec venait donc confirmer qu'il allait prioriser au cours des trois prochaines années l'amélioration de la santé et le bien-être des jeunes, une plus grande réussite éducative de ces derniers ainsi qu'une meilleure insertion professionnelle.

Pour sa part, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi a participé activement à l'élaboration ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie 2006-2009. Nous avons entre autres proposé la création d'un vaste chantier d'accompagnement des jeunes de 16 à 24 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Notre proposition a d'ailleurs permis la mise en place de deux mesures importantes contenues dans la dernière Stratégie, soit *IDEO 16-17* et son complément *Jeunes en action* pour les 18-24 ans.

Étant donné que la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 vient à échéance, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, tient encore une fois, à offrir sa contribution au gouvernement du Québec dans ses démarches de renouvellement. Il nous fait donc plaisir de vous présenter le fruit de nos réflexions.

Le présent mémoire comporte cinq grands chapitres. D'abord, nous vous ferons une présentation de nos membres et ce qu'est l'approche d'intervention des carrefours jeunesse-emploi. Par la suite, nous élaborerons au sujet de notre positionnement sur certains enjeux du renouvellement de la stratégie. Le troisième chapitre évoquera l'importance de poursuivre certaines mesures probantes et, par le fait même, d'en bonifier certains aspects. Nous explorerons, par la suite, de nouvelles avenues prometteuses pouvant faire l'objet d'un soutien de la part de l'État dans le cadre de la prochaine stratégie. Puis, enfin, nous résumerons nos recommandations.

MODULE II : LES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI (CJE)

PRÉSENTATION DE L'APPROCHE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

À ce jour, il existe 110 carrefours jeunesse-emploi répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Chaque année, près de 55 000 jeunes fréquentent les services des CJE. Le réseau des carrefours jeunesse-emploi emploie plus de 1 300 intervenants dont la très grande majorité est âgée de moins de 35 ans.

Dès leur implantation et de par leur propre constitution, les carrefours jeunesse-emploi sont porteurs d'une conception de la communauté qui se veut bienveillante envers ses jeunes adultes et soucieuse de leur offrir les espaces de développement nécessaires à l'atteinte de leur autonomie et à leur saine participation sociale. De plus, ils partagent la conception d'une communauté qui promeut la pleine citoyenneté des personnes qui la composent. Pour nous, la pleine citoyenneté s'articule autour des trois grands axes suivants :

- L'atteinte de l'autonomie personnelle (Ex. : estime de soi, remise en santé, accouchement dans des conditions favorables, saine alimentation, activité physique, etc.) ;
- L'atteinte de l'autonomie sociale (Ex. : développement d'un réseau d'entraide, logement, accès à une garderie, connaissance des services dans la communauté, enseignement et pratiques des valeurs démocratiques, etc.) ;
- L'atteinte de l'autonomie professionnelle et économique (Ex. : alphabétisation, orientation, qualification, scolarisation, emploi).

Il apparaît que l'enjeu principal de l'action sociale des carrefours jeunesse-emploi soit l'accessibilité des ressources et des services existants, à consolider ou à développer. En partenariat avec les différents acteurs de leurs milieux, ils s'affairent donc à établir une continuité, une cohérence et une complémentarité des actions essentielles afin d'assurer aux jeunes adultes le soutien dont ils ont besoin pour s'insérer socialement, professionnellement et économiquement. Ils entretiennent par ailleurs des rapports égalitaires et de partenariats avec les nombreux organismes présents dans l'ensemble des milieux locaux, régionaux et nationaux où ils œuvrent pour faciliter la mise en réseau des jeunes adultes dans leur communauté respective. Les carrefours jeunesse-emploi cherchent ainsi à rapprocher les jeunes adultes des ressources et des services essentiels à leur participation pleine et active.

MISSION ET IDENTITE DES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI DU QUEBEC

Les carrefours jeunesse-emploi sont issus de la concertation et de la volonté des partenaires du milieu et ont pour mission l'amélioration des conditions de vie des jeunes adultes en les accompagnant dans leurs démarches d'insertion sociale,

professionnelle et économique. Nous avons la conviction que les axes définis au sein de notre cadre de référence doivent continuer de s'incarner au cœur de cette offre bonifiée de services à la jeunesse des carrefours jeunesse-emploi.

Pour les jeunes adultes

L'expertise des carrefours jeunesse-emploi touche principalement les jeunes adultes âgés de 16 et 35 ans et ces derniers sont accueillis dans nos organisations sans discrimination.¹ En effet, des jeunes adultes de tous les statuts vivant différentes réalités fréquentent les carrefours jeunesse-emploi. C'est d'abord et avant tout parce qu'ils sont jeunes que nous les accueillons. De plus, ces derniers s'impliquent et participent à nos activités sur une base volontaire. Notre rôle consiste à les accompagner dans leur cheminement afin qu'ils trouvent eux-mêmes des solutions à leurs obstacles d'insertion.

Les organisations

Les carrefours jeunesse-emploi sont des organismes communautaires autonomes issus du milieu offrant un lieu d'accueil et d'appartenance respectueux de la liberté des droits fondamentaux.² Les carrefours jeunesse-emploi sont dirigés par des conseils d'administration autonomes les plus représentatifs possible des milieux locaux dans lesquels ils travaillent. De plus, les organisations déterminent elles-mêmes leurs orientations, leurs priorités, leurs objectifs et plans d'action, tout en élaborant leurs propres outils d'intervention et d'évaluation.

Partenariat et inscription dans le milieu

De par leur approche, les carrefours jeunesse-emploi ont la volonté d'inscrire leurs activités et services en complémentarité avec leur milieu. De plus, ils établissent des rapports d'égalité avec leurs partenaires tout en développant des collaborations afin de répondre plus adéquatement aux besoins des jeunes adultes. La force du carrefour jeunesse-emploi réside dans son attachement à la communauté dans laquelle il s'inscrit et dans sa capacité à répondre aux multiples besoins des jeunes adultes grâce aux outils développés entre autres par les acteurs du milieu. C'est en travaillant en collaboration et en partenariat avec les collectivités qu'ils répondent efficacement aux besoins des jeunes adultes dans leur intégration socio-économique.

1 Pour nous, toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés de la personne, et ce, sans distinction, exclusion ou préférence fondées sur l'origine ethnique, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, sauf dans la mesure prévue par la loi, et le handicap.

2 Le droit à l'égalité, les droits politiques, judiciaires, économiques et sociaux garantis par la charte québécoise des droits et libertés de la personne, dans le respect des valeurs démocratiques.

L'intervention

L'ensemble de l'intervention des carrefours jeunesse-emploi se veut centré et orienté sur les besoins des jeunes adultes. L'intervention est aussi orientée vers une approche globale (approche écologique qui tient compte de l'individu dans son environnement) en tenant compte de l'ensemble des conditions de vie et besoins des jeunes adultes. Cette intervention doit s'inscrire en complémentarité avec les organismes du territoire et a pour objectif de soutenir et d'outiller les jeunes adultes dans leur quête d'autonomie personnelle, sociale, professionnelle et économique.

Les valeurs

Les carrefours jeunesse-emploi sont porteurs dans leur discours et dans leurs actions des valeurs suivantes : l'entraide, le volontariat, la solidarité, l'équité, la justice sociale, le respect et la démocratie.

Le développement

Les carrefours jeunesse-emploi ont le mandat d'intégrer et de développer des priorités d'intervention novatrices répondant aux besoins des jeunes adultes dans leur diversité et au développement socio-économique de leur communauté.

La définition commune de l'action communautaire

Pour les carrefours jeunesse-emploi, l'action communautaire repose en tout comme en partie sur cinq piliers fondamentaux que sont la démocratie, la citoyenneté active, l'autonomisation, la solidarité et la justice sociale.

La démocratie

La démocratie peut se définir comme un mode d'organisation de la société en vertu duquel des individus libres et égaux en droit, seront appelés à décider des mécanismes qui permettent le développement équilibré de la collectivité dans le respect du pluralisme des opinions.³

La citoyenneté active

La notion de citoyenneté active fait directement référence à une participation pleine et entière du citoyen à la vie en société, à son engagement dans la société, mais aussi à sa capacité à le faire [...] La citoyenneté concerne non seulement les droits et les devoirs des

3 H.Lamoureux (1991), L'intervention sociale collective, une éthique de la solidarité, p.61.

individus, mais aussi les conditions sociales, culturelles et économiques qui favorisent la pleine participation des individus à leur collectivité.⁴

« En outre, la citoyenneté active renvoie à certaines connotations symboliques que sont l'égalité, la responsabilité, et l'indépendance de jugement. »⁵

L'autonomisation

On connaît le terme autonomisation de par le mot anglais «empowerment», utilisé pour désigner une capacité d'action ainsi que le processus pour l'atteindre, c'est-à-dire la succession d'étapes par laquelle un individu ou une collectivité s'approprie le pouvoir ainsi que la capacité de l'exercer de façon autonome. Une approche axée sur l'autonomisation cherche à soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches pour se procurer le pouvoir dont ils ont besoin.

Le concept d'autonomisation est fondé sur l'idée que les individus et les collectivités ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. De façon générale, il conjugue : a) un sentiment de pouvoir personnel à une capacité de changer son comportement ou d'influencer celui des autres personnes, b) une orientation axée sur l'accroissement des forces existantes des individus et des communautés. Le pouvoir renvoie ici à la capacité que possède un individu ou un système de choisir librement (ce qui requiert la présence d'une alternative), et de transformer son choix en une décision d'agir en fonction de sa décision tout en étant prêt à en assumer les conséquences.

Un lieu qui développe l'autonomisation est un lieu :

- où l'on se préoccupe autant des processus que des résultats;
- où les membres du groupe partagent un système de valeurs articulé à l'intérieur d'une vision commune;
- ouvert aux changements, aux idées nouvelles et aux opinions divergentes;
- où il règne une atmosphère d'apprentissage et qui offre la possibilité aux individus de développer leurs compétences et leurs habiletés;
- qui offre des occasions aux individus de contribuer au développement du groupe, de l'organisation ou de la communauté par le biais d'actions concrètes bien planifiées et coordonnées par le développement de leurs compétences et de leurs habiletés;

4 Politique québécoise de la jeunesse, id., p. 18.

5 Petit dictionnaire de la philosophie, Larousse, 1995, p. 49

- où s'exerce sur les plans organisationnels, instrumentaux, et sociaux, un leadership solide de type consensuel qui, simultanément, motive et soutient les individus.⁶

La solidarité

La solidarité désigne la relation entre plusieurs personnes qui ont conscience d'une communauté d'intégration, ce qui entraîne l'obligation morale de leur porter assistance. La solidarité renvoie aussi à des personnes qui répondent en commun, l'une pour l'autre, d'une même chose. Cette chose peut être un projet dont on accepte de répondre ou encore des objectifs, comme la promotion de toute une classe appauvrie.⁷

La justice sociale

Le concept de justice sociale distingue l'intervention communautaire des autres types d'intervention. Ce concept suppose l'élimination de toute exploitation, oppression et discrimination. La justice sociale serait donc, à toutes fins utiles, le fondement sur lequel reposent toutes les autres caractéristiques de l'intervention communautaire : son approche globale, sa vision plus égalitaire des rapports entre intervenants et usagers, son opposition au service vu comme une fin en soi et ses pratiques différentes d'exercice du pouvoir.⁸

LES SERVICES, ACTIVITES ET PROJETS DE BASE DES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI

Les carrefours jeunesse-emploi cherchent à mettre le cap sur l'adaptabilité aux besoins du milieu. Ainsi, flexibilité et créativité au service du jeune caractérisent l'intervention. À ce jour, l'offre de services de base est centrée sur quatre secteurs d'activités.

Activités d'accueil

Dans les carrefours jeunesse-emploi, l'accueil est le moment privilégié qui permet au personnel d'établir un contact rapide avec les jeunes adultes, afin de s'assurer que ceux-ci se sentent en confiance. Les diverses composantes de ce volet visent à faire une première évaluation des besoins et des attentes des jeunes afin de les orienter vers les services appropriés.

6 Empowerment : cadre conceptuel et outil d'évaluation de l'intervention sociale et communautaire, William A Ninacs, 2003

7 G.Paiement (1990), Pour faire le changement, guide d'analyse sociale, Outremont, Novalis, p.67.

8 W. Ninacs (1994), «Le développement local. Enjeux et défis des corporations de développement communautaire», dans Pratiques d'action communautaire en CLSC, Ste-Foy, PUQ, p.145-146.

Les aires d'accueil et d'information sont les lieux de découverte et d'échange par excellence pour ces derniers. Dans un contexte de libre-service, ils utilisent les divers outils mis à leur disposition, touchant les secteurs de l'emploi, de l'orientation scolaire et des initiatives jeunesse ou entrepreneuriales. De plus, ils ont accès à des outils de communication (tels que le télécopieur, le photocopieur, le téléphone, ordinateurs, etc.) pour faciliter la réalisation de leurs activités. On y trouve également des babillards d'information concernant les activités, les opportunités locales et les offres d'emploi.

Activités d'orientation scolaire et professionnelle

Les activités d'orientation ont pour objectif de guider et d'accompagner le jeune vers un retour aux études ou une réorientation de carrière en établissant, en premier lieu, ses intérêts et ses compétences. Dans un deuxième temps, le conseiller en orientation du carrefour jeunesse-emploi explore avec lui le potentiel du marché du travail. Cette démarche permet au jeune de clarifier les étapes qu'il aura à franchir afin d'effectuer et de réussir son projet. Le conseiller en orientation appuiera ensuite ce dernier dans la réalisation de son plan d'action et veillera à sa mise en œuvre par des activités soutenues de suivi.

Activités favorisant l'intégration en emploi

Le conseiller en employabilité du carrefour est un professionnel qui offre, aux jeunes adultes à la recherche d'un emploi, une gamme variée d'information et d'outils portant sur le marché du travail. Il les guide, les accompagne et les suit dans la recherche d'emploi, dans le maintien de celui-ci et dans l'ensemble de leur développement personnel et professionnel.

Activités d'entrepreneuriat jeunesse

Par le biais d'activités de sensibilisation et d'information, les carrefours permettent aux jeunes adultes de découvrir les réalités et les opportunités de l'entrepreneuriat comme une avenue d'emploi.

Projets jeunesse

Le carrefour jeunesse-emploi, en tant qu'acteur de son milieu, sollicite la collaboration de partenaires afin de réaliser divers projets jeunesse. Ceux-ci visent à répondre aux besoins spécifiques de certains jeunes adultes des localités sur son territoire. Ces projets ont des visées multiples : prévenir le décrochage scolaire, mailler les entreprises et les jeunes adultes, contrer l'exode des jeunes adultes, etc. Ces projets prennent différentes formes et règle générale, ils sont financés à partir de collectes de fonds, de demandes de subventions, ou par le biais de commandites.

Mandats supplémentaires actuels

Les carrefours jeunesse-emploi sont parfois identifiés, à leur demande ou celle de leurs différents partenaires, pour jouer le rôle de promoteurs de projets ou de programmes destinés aux jeunes adultes de leurs territoires. De manière générale, nous pouvons en identifier trois qui sont présents dans une grande majorité de carrefours, soit : le Chantier d'accompagnement, le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* et le projet Place aux jeunes.

La mesure Jeunes en action

Jeunes en action est une mesure réalisée en partenariat avec Emploi-Québec. L'objectif est d'offrir une alternative à l'assistance-emploi aux jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans qui en font la demande. Ces jeunes se voient offrir une démarche d'accompagnement structurée leur permettant d'acquérir de l'autonomie et d'entreprendre une démarche de mise en mouvement favorisant un retour à la santé, l'obtention d'un emploi, la réalisation d'un stage, un retour aux études, etc. La participation des jeunes adultes est volontaire; ils ne sont pas contraints à s'y engager et leur refus n'entraîne aucune sanction.

Dès leur entrée à *Jeunes en action*, les jeunes adultes amorcent une réflexion les amenant à faire le bilan de leur situation, de cerner les problèmes à résoudre et de déterminer leurs priorités et leurs possibilités d'emploi. En fonction de leurs besoins, ils entreprennent une série d'activités afin de définir leur projet de vie. Lorsque vient le temps de réaliser ce projet, les jeunes adultes restent en lien étroit avec le carrefour qui les accompagne dans les différentes étapes de réalisation.

IDEO 16-17

La mesure *IDEO 16-17* est déployée dans toutes les régions du Québec et vise à offrir aux jeunes entre 16 et 17 ans une vaste gamme de services leur permettant de développer leur persévérance scolaire ainsi que leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle.

Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Dans le cadre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, un projet novateur lancé par le gouvernement du Québec en février 2004, le Réseau assure la coordination de la mesure « agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse ». Le mandat consiste à coordonner la présence des ressources, qui sont pour la majorité âgée de moins de 30 ans, réparties dans les 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec.

De façon plus spécifique, le mandat des agents de sensibilisation consiste à travailler avec les acteurs du milieu local (écoles, organismes

communautaires, jeunes hors-scolaire, élus locaux et provinciaux et associations de gens d'affaires) afin d'assurer le développement d'une culture entrepreneuriale, principalement chez les jeunes de 6 à 35 ans. De ce fait, les agents sont appelés à devenir des « relayeurs » d'information dans leur milieu, ce qui permet de dynamiser l'entrepreneuriat local. Le projet termine actuellement ses premières années d'implantation.

Projet Place aux jeunes

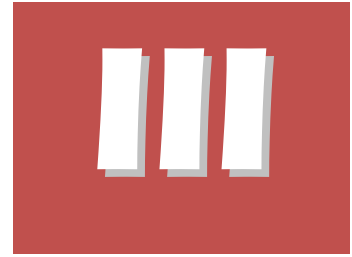
Les carrefours jeunesse-emploi sont les principaux promoteurs du projet *Place aux jeunes* qui vise à lutter contre l'exode des jeunes adultes qualifiés des régions vers les grands centres, et d'influencer leur migration au profit de l'ensemble des régions du Québec par le biais de plusieurs activités telles que :

- Les séjours exploratoires : généralement répartis sur trois fins de semaine, ils permettent aux jeunes adultes de découvrir ou de redécouvrir une région en se bâtissant un réseau de contact solide. Les participants sont donc en mesure de mieux planifier leur retour ou leur établissement dans cette région.
- Place aux jeunes-ados : sensiblement sous le même modèle que les séjours exploratoires, cette activité permet aux adolescents de considérer leur avenir en région.
- Cybers bulletins : en s'inscrivant au cyber bulletin les jeunes adultes reçoivent, sur une base hebdomadaire, un bulletin d'information sur les offres d'emploi, les loisirs ou les faits saillants de la région de leur choix, leur permettant ainsi de garder le contact avec cette région.
- Emplois en région : vise à faire l'arrimage entre les chercheurs d'emploi désireux de s'installer en région et les employeurs éprouvant le besoin de combler des emplois.
- Séances d'information : ces activités qui se déroulent en milieu urbain visent à informer les jeunes adultes sur leurs possibilités en région.

Activités de références aux organismes partenaires

Les carrefours jeunesse-emploi sont des acteurs de développement local, régional et national qui participent à de nombreux comités, conseils et tables de concertation. Toujours selon leur philosophie, le développement doit se faire en partenariat avec les communautés plutôt qu'en vase clos. C'est pourquoi les CJE travaillent à établir, avec leurs partenaires, une continuité et une cohérence des actions essentielles à offrir aux jeunes adultes pour qu'ils puissent s'insérer socialement, professionnellement et économiquement. L'action ne peut se concrétiser sans l'apport quotidien des nombreux organismes présents dans l'ensemble des milieux locaux avec lesquels ils collaborent

constamment. Afin de répondre aux divers besoins et intérêts des jeunes adultes, les carrefours jeunesse-emploi sont souvent appelés à référer ceux-ci vers les autres ressources du milieu. On pense entre autres aux groupes communautaires jeunesse, aux CDEC, CLSC, CLE, CLD, sans oublier les autres ressources externes en employabilité que sont les clubs de recherche d'emploi ou les entreprises d'insertion. Malgré tout, des besoins restent à combler.



MODULE III : POSITIONNEMENT SUR CERTAINS ENJEUX DU RENOUELEMENT DE LA STRATÉGIE

Le présent chapitre comporte quatre sections. La première traite de notre position au sujet de la durée que devrait avoir la prochaine stratégie. La seconde vise à donner notre avis sur le rôle que devrait jouer le comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse. Nous poursuivrons ensuite en exprimant le souhait qu'un bilan exhaustif des mesures de la prochaine stratégie soit réalisé. Nous proposerons, dans la quatrième section, notre vision au sujet de l'axe d'intervention jeunesse que nous considérons comme prioritaire dans les années à venir.

DURÉE DE LA PROCHAINE STRATÉGIE

Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec a été interpellé par le Secrétariat à la jeunesse afin de participer à la journée de réflexion sur le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse ayant pour thème l'emploi, l'éducation et l'entrepreneuriat. À cette occasion nous avons clairement exprimé notre souhait voulant que la prochaine stratégie soit en fait un véritable **plan quinquennal**. En effet, nous croyons qu'un plan sur cinq ans aurait de multiples avantages. D'abord, il permettrait de positionner sans ambiguïté, auprès de la population québécoise, les grandes priorités d'action de l'État en matière de jeunesse. Ensuite, il enverrait le signal clair aux nombreux intervenants impliqués dans l'une ou l'autre des mesures de la stratégie, que leurs actions quotidiennes auprès des jeunes sont importantes, reconnues et soutenues sur du long terme. Cette période aura aussi comme impact de maintenir et de développer l'expertise des ressources en place. Toutefois, nous croyons que le gouvernement du Québec doit tenir compte de l'importance de financer de façon adéquate les mesures que contiendra la prochaine stratégie. Il doit, en outre, prévoir que des indexations financières seront nécessaires afin de maintenir le niveau de qualité des interventions, et ce, tout au long de la durée de la stratégie.

LE RÔLE DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA STRATÉGIE

Lors du lancement de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement du Québec avait annoncé la mise sur pied du Comité des partenaires de la Stratégie

d'action jeunesse. Ce comité, constitué des principaux groupes qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la stratégie, devait entre autres;

- appuyer le Secrétariat à la jeunesse dans le suivi de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009;
- appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 dans le respect du domaine d'expertise de chaque partenaire qui sera invité à épauler le gouvernement dans l'atteinte des résultats attendus;
- soutenir le gouvernement afin que cette stratégie corresponde le plus fidèlement possible aux besoins des jeunes;
- examiner la question de la création d'un fonds capitalisé en soutien aux initiatives jeunesse.

En ce qui nous concerne, à titre de membre de ce comité, nous considérons que le gouvernement du Québec a minimisé le rôle qu'auraient pu vraiment jouer les partenaires de cette stratégie. En effet, le nombre restreint de rencontres tenues par cette instance n'a pas permis aux organismes membres de véritablement intervenir afin de soutenir le gouvernement dans sa compréhension des besoins de la jeunesse. De plus, le manque de clarté face aux attentes du gouvernement et au rôle des partenaires membres aura eu pour effet de démobiliser plusieurs d'entre nous ainsi qu'à semer le doute sur l'utilité réelle des rencontres. Nous sommes tout de même d'avis que le **Comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse a toujours sa raison d'être, mais que son mandat devrait être bonifié.** Cette bonification prend d'ailleurs toute son importance surtout si l'on envisage de reconduire la Stratégie d'action jeunesse sur cinq ans.

De façon plus précise, nous croyons que le Comité des partenaires devrait jouer un rôle similaire à celui joué par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Cet organisme, en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, définit, avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les orientations stratégiques des services publics d'emplois offerts par Emploi-Québec. La CPMT participe aussi au suivi et à la prise de décision relative à la gestion d'Emploi-Québec quant à la programmation, aux plans d'action et aux opérations qui s'y rattachent, notamment en adoptant le plan d'action et le rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec. Une telle réorganisation du mandat du comité aura, sans l'ombre d'un doute, un effet positif sur la mobilisation des partenaires de la Stratégie.

LE BILAN DES ACTIONS DE LA STRATÉGIE

Ce n'est pas d'hier que les différents gouvernements du Québec annoncent la mise en place de stratégies ou de plans d'action destinés à développer le plein potentiel de la jeunesse. Nous n'avons qu'à penser au Plan d'action 1995-1996, « *Pour des jeunes capables et responsables* », au Plan d'action jeunesse 1998-2001, au Plan d'action jeunesse 2002-2005 qui donnait suite à l'adoption de la *Politique québécoise de la*

jeunesse, soit « *La jeunesse au cœur du Québec* » et enfin à la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.

Il existe deux points communs entre toutes ces actions posées par les gouvernements qui se sont succédé. D'abord, l'ensemble de ces stratégies visait des objectifs tout aussi louables les uns que les autres pour aider la jeunesse québécoise à progresser. Néanmoins, aucun des plans ne posait de bilans exhaustifs des impacts des mesures soutenues.

Ce deuxième aspect nous semble d'ailleurs problématique, car il n'existe aucun document accessible à la société civile qui aurait permis d'évaluer les actions gouvernementales en matière de jeunesse. À bien des égards, la disponibilité d'outils d'analyse des résultats permettrait à de nombreux groupes d'évaluer les forces et les faiblesses de leurs interventions afin de les bonifier. Pour l'État, l'existence de ce type de bilan aurait sans doute pour effet d'éviter de naviguer à l'aveuglette d'une stratégie à l'autre. Voilà pourquoi nous sommes convaincus qu'il est plus que jamais nécessaire que le gouvernement du Québec se penche sérieusement, avec les partenaires de la prochaine Stratégie d'action jeunesse, sur **la constitution d'un outil de mesure complet des éléments contenus dans la stratégie**.

L'AXE CENTRAL ET PRIORITAIRE DE LA PROCHAINE STRATÉGIE

Il n'est aujourd'hui plus un secret pour personne que l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes représente un défi important pour l'ensemble des nations dans le monde. Tous reconnaissent qu'il est devenu essentiel de travailler à l'émergence d'un maximum de conditions facilitant un accès optimal des personnes au marché du travail. Chaque année, les gouvernements investissent des milliards de dollars dans l'éducation et dans la formation professionnelle offerte aux jeunes afin de les préparer en vue d'une intégration réussie et durable sur le marché du travail. Des sommes considérables sont aussi investies dans les entreprises afin de stimuler l'embauche de jeunes travailleurs par les employeurs.

De manière générale, les efforts des gouvernements en matière d'éducation et de formation de la main-d'œuvre donnent des résultats concluants. Il existe une relation directe entre la formation acquise et le chômage ou la précarité professionnelle chez les jeunes adultes. Ainsi, plus le niveau d'éducation est élevé, meilleur est le taux d'emploi. Bien qu'en grande majorité les jeunes finissent par se tailler une place sur le marché du travail, une forte proportion d'entre eux vont malgré tout rejoindre les rangs de l'aide sociale, souvent en raison de leur sous qualification scolaire et professionnelle. Encore aujourd'hui, 17 % des Québécois de moins de 35 ans ne possèdent aucun diplôme⁹. Bien que plus marginale, cette statistique prend son importance lorsque l'on considère

9 Québec, ministère de l'Éducation, Bulletin statistique de l'éducation, no 30, mai 2004, p. 16.

qu'entre 1990 et 2003, la proportion des emplois ne nécessitant pas de diplôme est passée de 29.5 % à 16.8 %¹⁰.

Dans ce contexte, il apparaît inévitable que plusieurs jeunes de moins de 35 ans ne réunissent pas les conditions nécessaires à l'obtention d'un emploi. D'ailleurs, d'après les chiffres rendus publics par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, quelque 109 459 jeunes de moins de 30 ans ont eu recours à leurs services entre avril 2003 et mars 2004. De ce nombre, 63.1 % avaient une scolarité inférieure à une quatrième secondaire. Même si les prévisions d'Emploi-Québec font état de 640 000 emplois à pourvoir d'ici 2008, il y a fort à parier que des milliers de personnes ne pourront y avoir accès en raison de leur faible taux d'employabilité individuelle.

Cet état de fait devient extrêmement problématique lorsqu'on le place dans le contexte, plus large de la transformation démographique à venir, et ce, particulièrement au Québec. En effet, au cours des dernières décennies, le poids démographique des 15-29 ans a diminué progressivement, passant de 29.2 % en 1976 à 28.8 % en 1981, puis de 22.6 % en 1991 pour finalement se situer à 19.7 % en 2001¹¹. Au cours des prochaines années, ce taux continuera de diminuer. L'Institut de la statistique du Québec prévoit une diminution de la population en âge de travailler dès 2011 en raison du départ massif à la retraite du personnel plus âgé. Considérant qu'il y a 20 ans, le Québec comptait huit personnes actives pour chaque retraité et que dans moins de 25 ans ce ne sera plus que deux personnes qui seront actives pour chaque retraité¹², il devient incontournable pour l'État québécois de consacrer des investissements sans précédent afin d'accompagner ceux qui ont besoin d'aide pour intégrer le marché du travail et sortir de la pauvreté.

Les éléments présentés plus haut nous interpellent tous comme citoyen, il va sans dire, mais surtout comme organisation vouée au développement de la jeunesse comme le sont les carrefours jeunesse-emploi. **Nous croyons qu'il est indispensable** afin de faire fléchir les fâcheuses tendances présentées **que la prochaine Stratégie d'action jeunesse fasse de la réussite éducative des jeunes une véritable obsession**. Cette **obsession ayant pour objectif 100 % de qualification doit transcender l'ensemble des mesures** soutenues par le gouvernement du Québec pour les prochaines années en matière de jeunesse.

Pour leur part, les carrefours jeunesse-emploi souhaitent prendre une place plus importante dans le dossier de la réussite éducative. En ce sens, nous croyons avoir développé, au cours des 14 dernières années, des méthodes d'interventions efficaces qui pourraient très bien être appliquées à l'effort commun que suppose la lutte au décrochage scolaire. En effet, l'un des points forts de l'approche d'intervention des

10 Québec, ministère de l'Éducation. Indicateurs de l'éducation, Québec, Le ministère, 2004, p. 112.

11 Institut de la statistique du Québec. La situation démographique au Québec : Bilan 2004, Québec 2004, p. 161.

12 Message du ministre Claude Béchar, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

carrefours jeunesse-emploi réside dans l'importance qu'ils accordent à l'accompagnement intensif et personnalisé des jeunes. Cette façon de faire a déjà permis à des milliers de jeunes de prendre le chemin de l'emploi. En somme, l'accompagnement intensif des jeunes fait par les carrefours jeunesse-emploi, sans toutefois représenter la solution ultime à toutes les problématiques liées au maintien et au raccrochage scolaire, pourrait représenter, pour un nombre significatif de jeunes, le coup de pouce dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité. Dans la mesure où le milieu scolaire est ouvert à la participation de la communauté dans la lutte au décrochage scolaire, les carrefours jeunesse-emploi seront toujours des acteurs sur qui l'on pourra compter.

Nous reconnaissons que les acteurs de premier plan dans ce défi de la qualification sont les écoles et plus particulièrement les enseignants. Ces derniers exercent un rôle central sur les conditions liées au maintien des jeunes sur les bancs d'école. L'enseignant agit entre autres directement sur le niveau de motivation des élèves, une des conditions essentielles à la poursuite des études. Pour que cette condition soit remplie, il va de soi que les enseignants eux-mêmes doivent avoir foi en leur profession. Toutefois, il semble que la précarité d'emploi que vit un grand nombre de jeunes enseignants au Québec ainsi que les conditions d'exercice difficiles auraient pour effet de diminuer leur passion pour cette carrière. Selon Madame Joséphine Mukamurera, professeure au Département de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, un peu plus de 80 % des nouveaux enseignants (la génération d'après 1999) sont entrés dans la profession avec un statut précaire. Toujours selon cette chercheuse, un jeune enseignant sur cinq quitte la profession avant sa cinquième année de pratique. De plus, il semble que 43 % des nouveaux enseignants entrés après 1999 pensent abandonner cette carrière. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et doivent pousser l'État à **entreprendre une réflexion sur les mécanismes de rétention et les conditions de travail des enseignants au Québec.**



MODULE IV : MAINTENIR ET DÉVELOPPER CERTAINES MESURES

La Stratégie d'action jeunesse qui se termine est venue consacrer les carrefours jeunesse-emploi comme des partenaires incontournables de l'État québécois en matière de jeunesse. Nous avons pu, grâce au soutien du gouvernement, poursuivre ou encore développer trois mesures significatives pour faciliter l'essor de la jeunesse. D'abord, la mesure *IDEO 16-17* ensuite, la mesure *Jeunes en action* en collaboration avec Emploi-Québec et enfin, la mesure agents de sensibilisations à l'entrepreneuriat jeunesse du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*. Nous croyons que ces mesures sont encore d'une grande pertinence dans le contexte actuel et qu'elles méritent d'être reconduites dans la prochaine stratégie. D'ailleurs, près de 300 personnes à travers le Québec travaillent quotidiennement à faire en sorte que ces mesures continuent d'être efficaces et adaptées aux besoins des jeunes. L'ensemble de ces ressources humaines attend avec impatience de connaître les intentions gouvernementales en ce qui concerne l'avenir des mesures précitées.

Dans le présent chapitre, nous nous proposons de mettre en lumière nos demandes particulières concernant les bonifications possibles au sein des mesures portées par les carrefours jeunesse-emploi.

CHANTIER D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'offrir une gamme de services cohérents et continus aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières, le gouvernement du Québec a proposé dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, la mise en œuvre d'un chantier d'accompagnement pour les 16-24 ans. C'est dans un but d'accompagnement vers l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle des 16-24 ans qui risquent de décrocher, qui l'ont fait ou qui sont sans emploi, que ce vaste chantier a d'abord été initié.

Plus spécifiquement, c'est en s'inspirant des expériences réalisées dans le cadre du programme *Solidarité jeunesse*, qu'est né *Jeunes en action*, la mesure d'accompagnement à l'intention des 18-24 ans dont la clientèle sont les jeunes aptes au travail, mais éloignés du marché de l'emploi et ceux qui reçoivent depuis plusieurs mois des prestations d'assistance-emploi. Toujours dans la même perspective d'accompagner les jeunes, la mesure *IDEO 16-17*, destinée aux jeunes âgés de 16 à 17 ans, mise quant à

elle sur une intervention centrée sur la persévérance scolaire et l'orientation professionnelle des jeunes qui risquent d'abandonner leurs études ainsi que sur la mise en mouvement de ceux qui l'ont déjà fait.

Nous verrons de façon plus approfondie, dans les prochaines sections, les deux mesures susmentionnées.



IDEO 16-17

Démarrée en novembre 2006, la mesure a pris son plein envol au cours de la dernière année. Axée sur une logique préventive, *IDEO 16-17* vise à expérimenter un accompagnement accru pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans. Les 140 intervenants impliqués dans *IDEO 16-17* à travers le Québec, en collaboration avec leurs partenaires, se sont donnés comme mandat d'accompagner les participants à atteindre leur plein potentiel à travers un accompagnement personnalisé par lequel le jeune s'approprie un but et prend part à des projets qui provoquent des situations d'apprentissage. En 2007-2008, ce sont près de 2 200 jeunes qui ont bénéficié de cette mesure.

Contexte actuel de la mesure

Déjà, nous pouvons dresser un bilan très positif des retombés de la mesure auprès de participants dont 80 % ont atteint leurs objectifs. De ces 80 %, 31 % ont intégré un emploi, 13 % ont effectué un retour en formation, 46 % ont réussi un maintien en formation et 10 % sont parvenus à une démarche de rétablissement personnel. Ces données nous indiquent que les jeunes poursuivent à travers *IDEO 16-17* principalement des objectifs de persévérance scolaire avec 59 % des résultats atteints dans ce domaine.

Les données recueillies nous démontrent aussi toute l'importance que revêt le partenariat dans la mise en œuvre de la mesure. En moyenne, les carrefours ont développé *IDEO 16-17* en collaboration avec une quinzaine d'organismes qui évoluent dans le secteur de l'éducation, de la santé, de l'emploi et issus du milieu communautaire. Les partenariats les plus actifs se sont faits avec le secteur de l'éducation, notamment avec les centres de formation des adultes ainsi que les centres jeunesse, avec lesquels il s'est développé une belle dynamique de réciprocité.

Contexte actuel de la coordination nationale

Au niveau national, la coordination supporte le développement de la mesure par l'organisation d'événements de formation, le développement et la documentation de l'expertise, le soutien à la gestion et le développement de partenariat. De plus, elle participe activement aux travaux du comité de suivi et d'évaluation de la mesure. Mentionnons que sous peu une bibliothèque virtuelle sera aussi mise en ligne. Cette dernière permettra la création d'un riche répertoire d'outils d'intervention et d'activités de mise en action. Finalement, une réalisation vidéo en cours de production présentera

14 approches gagnantes dans l'accompagnement des jeunes par des exemples provenant de l'ensemble des régions du Québec

Bonification de la mesure- Les carrefours jeunesse-emploi

Afin que les carrefours jeunesse-emploi de tout le Québec puissent compter sur des ressources suffisantes pour réaliser le plein mandat qui leur est donné, il est essentiel que le **montant de la subvention minimum soit revu à la hausse**. Mentionnons qu'actuellement 62 des 110 carrefours ont une subvention inférieure à 35 000 \$ et que 47 d'entre eux reçoivent moins de 25 000 \$. En conséquence, dans bien des cas, cette réalité se concrétise par une ressource attitrée à *IDEO 16-17* à moins de 2 jours par semaine. Nous croyons donc qu'afin d'atteindre pleinement l'objectif d'offrir un accompagnement accru aux jeunes de 16 à 17 ans dans toutes les localités du Québec, il est nécessaire d'avoir un **minimum de 35 000 \$ en subvention**.

De plus, dans le but de maintenir les ressources humaines en place, nous croyons tout aussi essentiel de prévoir une indexation des enveloppes afin d'engendrer une progression salariale des intervenants de la mesure. Nous ne serions être efficace sans une stabilité du personnel pour ainsi favoriser la rétention de l'expertise.

Toujours dans le but d'offrir un accompagnement accru et afin de **supporter le parcours de certains jeunes** par un coup de pouce financier dont ils ont fréquemment besoin, il faudrait **ajouter à la subvention de base une somme de 1 000 \$**. Cet ajout permettrait l'achat ponctuel de biens et services essentiels tels l'épicerie, des outils de travail comme des lunettes de protection, des billets d'autobus ou des remboursements de transport, des billets pour des activités culturelles, etc. L'aide monétaire directe n'étant pas privilégiée chez les moins de 18 ans, les achats seraient effectués par le carrefour pour les participants.

Bonification de la mesure – La coordination nationale

En termes de nouveauté pour la prochaine stratégie, la coordination de la mesure *IDEO 16-17* travaillera davantage au développement, au soutien et à la documentation entourant les liens novateurs qui existent entre le développement de l'autonomie des jeunes, le développement de l'esprit entrepreneurial et l'accompagnement d'une clientèle éloignée du marché du travail.

Toutefois et de manière à faire face à l'augmentation des coûts d'exploitation du RCJEQ depuis les dernières années et pour les années à venir, nous proposons **d'augmenter le financement lié à la coordination de 80 000 \$ actuellement à 88 000 \$** pour les prochaines années. Avec cette augmentation du financement, nous serons en mesure de faire face à l'accroissement du salaire de la ressource en place ainsi que de nos coûts d'exploitation.

Contexte actuel de la mesure

Jeunes en action favorise l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 24 ans. Cette mesure est développée et mise en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Au cours de la dernière année qui en était une d'implantation, ce sont **2 795 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement** les amenant à prendre part à des projets d'apprentissage par lesquels ils ont développé leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle. La mesure se caractérise entre autres par sa durée de 20 à 52 semaines, son intensité de 20 heures/semaine ainsi que par sa flexibilité grâce à laquelle l'accompagnement démarre à l'endroit même où le jeune se situe dans sa réflexion et son cheminement socioprofessionnel. Mentionnons aussi que, quoiqu'accessibles aux jeunes de tout statut et éloignés du marché du travail, une grande majorité des participants sont bénéficiaires de l'Alternative jeunesse.

Contexte actuel de la coordination nationale

Au niveau national, la coordination appuie les directions des carrefours et environ 160 intervenants impliqués à la mesure par :

- La participation au développement du cadre opérationnel de la mesure et des mécanismes qui l'accompagne;
- Un lien constant avec les représentants d'Emploi-Québec;
- La documentation et le suivi de la mesure :
- Des sondages permettant de suivre l'évolution de la mesure,
- Des documents de clarification, soutien de gestion, développement de partenariats;
- La participation au comité de suivi;
- L'organisation de formation lors du congrès annuel.

BONIFICATION DE LA MESURE

Le RCJEO et le Ministère, à travers divers comités, travaillent au développement de la mesure. Cette année, l'un des mandats identifiés est de **permettre aux participants de *Jeunes en action* de vivre une expérience de stages à l'étranger**. Nous croyons que l'enrichissante expérience internationale serait des plus formatrices pour plusieurs jeunes et favoriserait grandement leur autonomie et le développement de leur plein potentiel. Il va de soi que nous souhaitons que de tels projets de stages soient inclus dans la nouvelle Stratégie d'action jeunesse.

DÉFI DE L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE

Les carrefours jeunesse-emploi et le RCJEQ sont partenaires du gouvernement du Québec dans le cadre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, et ce, depuis février 2004. Dédié à la promotion et au développement de la culture entrepreneuriale, le Défi est une stratégie gouvernementale ayant fait ses preuves et devant se poursuivre pour au moins cinq années à compter d'avril 2009. Cette poursuite du Défi permettra d'atteindre 10 années de développement de la culture entrepreneuriale et donc un impact majeur sur les jeunes du Québec. De plus, il est toujours souhaitable que le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* soit vu comme une stratégie particulière du gouvernement du Québec et que des développements spécifiques soient faits dans ce sens, étant donné que la reconnaissance de l'innovation québécoise est de plus en plus réelle autant chez nous qu'à l'étranger.

Contexte actuel des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat

Le *Défi* a mis en place un réseau d'agents de sensibilisation (ASEJ) de 75 ressources en 2004. La bonification octroyée en avril 2006 a permis d'augmenter le réseau d'agents à 93 ressources réparties sur tout le territoire québécois. Conséquemment, les actions des agents ont fait rayonner la culture entrepreneuriale comme jamais auparavant. Leurs nombreuses interventions en milieu scolaire auront d'ailleurs fait augmenter de façon significative le nombre de dossiers déposés au Concours québécois en entrepreneuriat ainsi que le développement de nombreux projets parrainés par les partenaires de l'entrepreneuriat au Québec.

De plus, les carrefours jeunesse-emploi, avec la participation des agents, ont mis sur pied plusieurs tables de concertation dédiées au développement de projets de promotion de la culture entrepreneuriale dans leur communauté pour ainsi permettre le rapprochement entre les entrepreneurs locaux. Les carrefours jeunesse-emploi ont aussi eu l'opportunité de sensibiliser les élus des différents paliers décisionnels à l'importance à accorder à l'entrepreneuriat. Somme toute, depuis 2004, les carrefours jeunesse-emploi ont fait leur place comme des acteurs incontournables du développement de l'entrepreneuriat au Québec et leur mandat en amont est de plus en plus reconnu par les autres partenaires du développement économique.

Néanmoins et malgré ces bons résultats, il reste encore beaucoup de chemin à faire. À cet effet, soulignons que plusieurs carrefours jeunesse-emploi ont de la difficulté à retenir leurs agents puisque l'enveloppe financière n'a pas été indexée depuis avril 2004. Dans la même veine, certains territoires ne sont pas couverts efficacement. Effectivement, certains agents devant se déplacer entre deux carrefours jeunesse-emploi deviennent inefficaces dans le développement de projets. Cette réalité engendre qui plus est l'absence de sentiment d'appartenance à une équipe et une communauté. Nous traiterons d'ailleurs dans nos recommandations des solutions à ces problèmes importants.

Contexte actuel de la coordination nationale

En ce qui a trait à la coordination nationale, elle est assumée, et ce, depuis le tout début par le RCJEQ. Ce dernier a travaillé entre autres à la mise sur pied de plusieurs outils dédiés à faciliter le travail des agents autant sur le terrain qu'entre eux. De plus, le RCJEQ a joué un rôle de conseiller en gestion pour les directions générales. Par exemple, depuis 2004, nous avons organisé des séances de formation pour les agents, développé des partenariats gagnants avec les acteurs de l'entrepreneuriat tout en conservant des liens privilégiés avec les agents afin de les stimuler dans l'atteinte de leurs objectifs.

Qui plus est, comme le *Défi* est de plus en plus connu et reconnu à l'étranger et que le travail des agents est lui aussi valorisé à l'international, il arrive à l'occasion que le RCJEQ soit appelé à se déplacer outre-mer pour effectuer des représentations sur le travail des agents de sensibilisation au Québec. Il s'agit d'une belle reconnaissance de nos efforts.

Finalement, le RCJEQ coordonne l'organisation de la *Journée nationale de la culture entrepreneuriale*, les deux séances de formation des agents de sensibilisation, l'offre de conférenciers en lien avec l'entrepreneuriat ainsi que la ressource dédiée à la promotion de l'entrepreneuriat anglophone auprès des agents de sensibilisation. Bref, le rôle de la ressource dédiée à la coordination a bien changé depuis le début, car en plus du servir de soutien aux agents, elle assure aussi les suivis des dossiers ainsi que la promotion et le développement du réseau des agents au Québec et quelques fois à l'étranger. Cette situation nous amènera donc à effectuer certaines demandes d'ajustement concernant les ressources humaines associées à la coordination nationale.

Bonification de la mesure - Les carrefours jeunesse-emploi

Compte tenu du contexte actuel susmentionné et afin de permettre aux carrefours jeunesse-emploi de mieux assumer leur rôle dans le cadre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, nous croyons réaliste d'effectuer une demande d'augmentation du financement ainsi qu'une demande pour l'ajout de nouvelles ressources (ASEJ) à travers les régions du Québec.

D'une part, pour combler l'augmentation des frais fixes et des salaires octroyés aux agents, nous souhaitons **l'augmentation du financement de 49 000 \$ à 54 000 \$** par carrefour jeunesse-emploi. Aucun ajustement de ce dernier n'ayant été fait depuis la signature initiale des ententes de subvention et considérant qu'au cours des dernières années le coût de la vie a continuellement augmenté et les frais d'exploitation des entreprises aussi, il s'agit, selon nous, d'une augmentation juste et équitable autant pour le gouvernement que pour les carrefours jeunesse-emploi.

Dans le cas de certains carrefours jeunesse-emploi qui ont une **ressource à mi-temps**, nous proposons une **augmentation du financement à 30 000 \$**.

Pour en arriver à ce résultat, nous nous sommes basés sur une augmentation de 2% par année pour les cinq années de 2004 à 2009. Ce nouveau financement serait en vigueur pour les prochaines années du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*.

Bonification de la mesure – Les agents de sensibilisation

Afin de permettre à tous les milieux de bénéficier de l'apport d'un agent de sensibilisation dans le développement de la culture entrepreneuriale, nous faisons la demande que **chaque carrefour jeunesse-emploi ait au moins un agent de sensibilisation** à l'entrepreneuriat jeunesse. Ainsi, on passerait de 93 agents dans la situation actuelle à 110 dans la nouvelle situation, ce qui représenterait une hausse de financement de 1 383 000 \$ en tenant compte d'une enveloppe budgétaire indexée à 54 000 \$ annuellement. Ainsi, la présence d'au moins un agent par carrefour permettrait donc de réellement mettre en place une véritable culture entrepreneuriale dans toutes les régions du Québec et favoriserait certainement l'émergence de nouveaux entrepreneurs ou « d'intrapreneurs ». De plus, l'ajout de ces ressources faciliterait énormément la gestion des carrefours jeunesse-emploi et mettrait fin à l'inégalité de services présente dans certains milieux, surtout scolaires. C'est donc une amélioration majeure dans le développement de la culture entrepreneuriale et une véritable force de frappe pour la mise en place de projets entrepreneuriaux dans toutes les régions du Québec.

Bonification de la mesure – La coordination nationale

Dans la même optique que pour les carrefours jeunesse-emploi, nous souhaitons obtenir une hausse du financement de la coordination. Par ailleurs, nous souhaitons la poursuite des projets octroyés au RCJÉQ ainsi que l'ajout d'une ressource dédiée à l'administration de la mesure des agents de sensibilisation au RCJÉQ.

En effet, le budget de fonctionnement du Réseau pour la coordination de la mesure des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat est entièrement dépensé annuellement, et ce, depuis les deux dernières années. L'utilisation des surplus nous a d'abord permis d'équilibrer le budget, mais la situation ne pourra perdurer. Conséquemment, afin de faire face à l'augmentation des coûts d'exploitation du RCJÉQ depuis les dernières années et pour les années à venir, nous proposons **d'augmenter le financement lié à la coordination de 80 000 \$ actuellement à 88 000 \$** pour les prochaines années. Avec cette augmentation du financement, nous serons donc en mesure de faire face aux augmentations de salaire de la ressource en place ainsi qu'à nos coûts d'exploitation.

Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre tous les projets que le RCJÉQ gère pour les prochaines années. Par exemple, au niveau de la **coordination du volet anglophone**, les résultats commencent à se faire sentir et nos liens avec les partenaires de la communauté anglophone sont de plus en plus intéressants, ce qui nous pousse donc à demander le maintien de cette ressource à **l'enveloppe actuel de 64 000 \$** annuellement.

Quant à l'organisation de la **Journée nationale de la culture entrepreneuriale**, nous souhaitons là aussi poursuivre la coordination de cet événement puisque sa renommée est de plus en plus retentissante et que le plan de développement continu à faire son œuvre. D'ailleurs, pour les deux premières éditions, près de 100 000 personnes ont participé à des activités organisées le 16 novembre et d'autres encore en ont entendu parler à la télévision ou ont vu les publicités ou cahiers spéciaux parus dans les journaux québécois. Le **financement actuel de 25 000 \$ annuellement est suffisant** pour la tenue de cette activité. Toutefois, si nos besoins financiers venaient à être plus importants, nous irions démarcher auprès des entreprises privées.

Pour tout ce qui touche les **conférences offertes par le RCJEO**, nous souhaitons aussi les poursuivre pour les prochaines années. Le succès de ce projet est intéressant, car bon an mal an, nous recevons environ une trentaine de candidatures pour l'organisation d'une vingtaine de conférences ce qui prouve l'intérêt des agents de sensibilisation. Afin de toujours dynamiser ce projet, nous avons mis l'accent sur la recherche de nouveaux conférenciers et c'est maintenant trois conférenciers dynamiques qui sillonnent les régions du Québec afin de parler d'entrepreneuriat auprès des clientèles scolaires et des acteurs influents. Ainsi, la somme de **45 000 \$ nous suffit** pleinement pour les prochaines années.

Quant au financement pour **l'organisation de formations dédiées aux agents de sensibilisation**, nous souhaitons toujours en assumer la responsabilité pour les prochaines années. La coordination de ces sommes nous permet d'embaucher les formateurs et conférenciers présents aux deux séances de formation des agents. Entamée depuis deux ans, cette formule est efficace et le **financement de 35 000 \$** annuel pour l'organisation des activités de formation nous paraît **suffisant** pour les prochaines années.

Toutefois, comme le projet global a vécu plusieurs développements au cours des dernières années ainsi que la mise sur pied de nouveaux projets, le temps de travail du coordonnateur est réparti entre plusieurs dossiers. Dans ces conditions, l'accent ne peut pas être mis sur le suivi de la reddition de comptes ainsi que sur les ententes entre les carrefours jeunesse-emploi et le Secrétariat à la jeunesse. C'est pourquoi, afin de seconder le coordonnateur dans ses fonctions et favoriser l'analyse des dossiers de reddition de comptes à transmettre au Secrétariat à la jeunesse, nous souhaitons créer un nouveau poste associé au *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*.

La **création du poste d'adjoint** consisterait en un support administratif facilitant autant le travail du RCJEO que du Secrétariat à la jeunesse dans la reddition de comptes. La ressource pourrait alors faire toute la préanalyse des dossiers et rapports à remettre au SAJ et ferait ensuite ses recommandations concernant les dossiers problématiques. Cela déchargerait significativement les analystes du SAJ et leur permettrait donc de concentrer leurs efforts sur le développement et le suivi des mesures du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*. Il faut aussi se rappeler que la mesure agents de sensibilisation est la plus importante de toutes les mesures du Défi et qu'elle prévoyait

initialement l'embauche d'une unique ressource pour coordonner au-delà de 90 personnes. Avec le recul, il est impossible de faire un travail efficace avec une seule et unique ressource. De plus, le mandat de l'adjoint serait aussi de faire des suivis quotidiens auprès des agents et des directions générales tout en effectuant les tâches cléricales associées au développement de nouveaux outils de travail offerts aux agents. Cette ressource pourrait qui plus est assurer la gestion de la section de l'Extranet du RCJEQ ainsi que la mise à jour des outils technologiques offerts aux agents de sensibilisation.

Cet ajout permettrait, somme toute, la bonification générale des services autant pour les carrefours jeunesse-emploi, les partenaires que le Secrétariat à la jeunesse, et ce, pour tout ce qui touche la mesure agent de sensibilisation. Pour ce qui est du **financement associé à l'ajout de cette ressource, nous l'évaluons à 40 000 \$ annuellement**. Ce montant comprend autant les frais salariaux que les coûts d'exploitation associés à l'ajout d'une nouvelle ressource dans l'équipe du RCJEQ. Les barèmes financiers seraient alors les mêmes que ceux associés aux autres postes du RCJEQ dans le cadre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*.



MODULE V : DE NOUVELLES AVENUES PROMETTEUSES

Ce tout dernier chapitre a pour objectif d'offrir notre appui au développement de certaines mesures pouvant présenter un intérêt particulier pour le développement de la jeunesse québécoise. Nous traiterons de quatre éléments. Premièrement, nous parlerons du projet de *Plan de cheminement vers l'autonomie* présenté par l'Association des centres jeunesse. Ensuite, nous présenterons notre appui au groupe Force jeunesse au sujet des mesures à mettre en œuvre afin de combattre la précarité des jeunes travailleurs. Nous aborderons qui plus est la question de l'avenue internationale comme moteur d'insertion pour les jeunes défavorisés sur le plan de l'emploi. Finalement, nous aborderons le sujet du développement.

PLAN DE CHEMINEMENT VERS L'AUTONOMIE

La jeunesse est une période de développement de la personnalité et de choix déterminants pour l'avenir. C'est aussi la période au cours de laquelle s'acquiert et se consolide un sentiment d'appartenance à un groupe ou à une collectivité.

Les jeunes d'aujourd'hui sont sollicités sur bien des plans : acquérir des savoirs et des compétences en constante évolution, développer leur sens de l'initiative et leur créativité, s'ouvrir davantage au monde, aux autres cultures, aux nouvelles réalités, etc. En retour, la société doit leur garantir les conditions propices pour assurer ce plein développement. Chaque jeune doit pouvoir, avec ses talents et ses aspirations, prendre sa place dans la société.

Le développement du plein potentiel des jeunes sollicite l'engagement des jeunes eux-mêmes, de leurs parents, de l'école, des communautés locales et régionales, du gouvernement, des organismes communautaires et des autres partenaires. Il est essentiel d'éviter que des jeunes soient exclus en raison de difficultés particulières. Tous doivent pouvoir exercer leur citoyenneté en fonction de leur potentiel et de leurs intérêts.

Les interventions auprès des jeunes doivent viser à augmenter leur autonomie, à les soutenir et à chercher des solutions aux inégalités sociales et économiques qui mettent un frein à leur développement. Les stratégies à mettre en œuvre doivent être adaptées aux différentes phases de la jeunesse et aux jeunes dans toute leur diversité.

C'est d'abord et avant tout parce qu'ils ont des besoins que les jeunes adultes se tournent vers les nombreux services publics et communautaires tout comme les autres citoyens québécois. Ne connaissant pas tous les services ni toutes les portes d'entrée pertinentes, ils frappent plus fréquemment à la mauvaise porte ou baissent tout simplement les bras devant :

- la méconnaissance des services;
- les longs délais d'accès aux services;
- la complexité des services;
- l'absence de transition entre les services;
- le manque de complémentarité des services;
- le manque de cohérence dans l'accès général des services publics et communautaires.

De plus, ces problèmes sont souvent associés à ce que nous qualifions aujourd'hui de discontinuité ou encore de manque de « cohérence » dans l'accès à de nombreux services offerts aux jeunes adultes. Une plus grande cohérence dans les services ainsi qu'un meilleur arrimage entre les programmes représentent d'ailleurs l'un des principaux arguments amenés par les différents partenaires, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000, pour exiger la mise en place d'une politique jeunesse québécoise. Nous pouvons même affirmer qu'aujourd'hui, la question de la continuité des services est l'un des principaux fondements de la Politique québécoise de la jeunesse et du plan d'action jeunesse qui en découle.

Le défi consiste à outiller les acteurs de l'intervention en matière d'accompagnement intensif des jeunes adultes (16-24 ans) éloignés du marché du travail, mais aussi d'y consentir les ressources financières et humaines nécessaires afin :

- d'accompagner les jeunes adultes individuellement dans l'évaluation de leurs besoins et dans l'identification des ressources pouvant les aider à y répondre;
- d'être partenaire dans une démarche collective de simplification des parcours administratifs permettant aux jeunes adultes d'obtenir un service;
- d'être partenaire dans une démarche collective facilitant l'accès des jeunes adultes à des services en vue de les soutenir dans leur cheminement vers l'insertion sociale, professionnelle et économique, en limitant au maximum les périodes d'attente ou les délais causés par la lourdeur administrative;
- d'être partenaire dans une démarche collective augmentant la complémentarité entre les services, mesures ou programmes offerts.

Conformément à leur mission, les carrefours jeunesse-emploi soutiennent et accompagnent les jeunes adultes dans les diverses étapes de leur intégration sociale et professionnelle. Le RCJEQ souhaite donc, par le fait même, faire part de notre disponibilité à participer, avec l'ensemble des partenaires concernés, à une démarche visant à simplifier les étapes administratives du parcours pour ces jeunes en difficulté. Il importe de favoriser et de soutenir leur cheminement en limitant au maximum les périodes d'attentes ou délais causés par des lourdeurs administratives. Ce sont toutes ces considérations qui nous poussent à entrevoir de manière très favorable le projet de Plan de cheminement vers l'autonomie présenté par l'Association des centres jeunesse du Québec.

En effet, au cours de la dernière année, le réseau des centres jeunesse a entrepris de procéder à l'examen de la pertinence et de la faisabilité d'un projet appelé « **Plan de cheminement vers l'autonomie** ». Ce projet s'inspire du « Pathway plan », procédure d'évaluation incluse dans l'« Integrated Children System » (ICS) développé et implanté au Royaume-Uni depuis 2003.

Le projet proposé

Dans le cadre du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse, l'Association des centres jeunesse du Québec soumet au Secrétariat à la jeunesse un projet concernant l'ensemble des jeunes desservis par les différents services d'aide à la jeunesse concernés par l'enjeu du passage à la vie autonome et de l'intégration sociale. En bref, il s'agit de soutenir l'appropriation, par tous les intervenants de tous les secteurs d'intervention concernés, d'un processus et d'un outil commun d'évaluation de l'état de préparation à l'autonomie de tous les jeunes de 16 ans pris en charge, afin d'être en mesure d'établir pour chacun un plan adapté d'intervention visant à l'équiper pour franchir avec succès cette étape et bien s'intégrer socialement.

Concrètement, il s'agirait :

- De constituer, dans chaque région administrative du Québec, un partenariat réunissant tous les acteurs et intervenants concernés par la problématique de la préparation au passage à la vie autonome et à l'intégration sociale;
- D'aider ces partenariats régionaux à se doter d'un mécanisme et d'un outil commun de revue systématique de la situation de chaque jeune de 16 ans en besoin d'aide, afin de se prononcer sur ses chances de réussir son passage à la vie autonome;
- D'aider ces partenariats régionaux à se constituer en dispositifs intégrés de réponses aux besoins manifestés;
- D'aider ces partenariats régionaux à se doter de processus communs de documentation et de circulation de l'information.

La mesure proposée se rattache de façon évidente à chacune des cinq grandes orientations de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Une fois son déploiement complété, elle devrait rejoindre toutes les régions administratives du Québec. Elle s'inscrit en complémentarité des grandes mesures existantes que sont le Programme Qualification des Jeunes (PQJ), *IDEO 16-17* et *l'Engagement jeunesse*. La réalisation du projet « Plan de cheminement vers l'autonomie » garantirait que chaque jeune de 16 ans à risque d'échouer son passage à la vie autonome et son intégration sociale puisse être dirigé vers un service d'aide approprié, éventuellement le PQJ ou *IDEO 16-17*. Situé en amont de ces deux mesures, le « Plan de cheminement vers l'autonomie » amplifierait considérablement la portée du PQJ et d'*IDEO 16-17*.

Par ailleurs, il nous apparaît que *l'Engagement jeunesse* constitue le levier le plus puissant et le plus en mesure de supporter la création des partenariats régionaux à la base de la mise en application du « Plan de cheminement vers l'autonomie ». Au passage, nous tenons à souligner l'importance que le soutien financier de ces trois mesures soit reconduit dans la prochaine Stratégie d'action jeunesse, celle de 2009–2014 (dans l'hypothèse de l'adoption d'une stratégie quinquennale).

En terminant, il importe également de souligner que l'actualisation du projet « Plan de cheminement vers l'autonomie » constituerait certainement une intervention très concrète de plus pour réduire l'itinérance chez les jeunes, problématique soulevée dans le cadre de référence du MSSS sur l'itinérance, de même que par la Commission des affaires sociales du Québec.

COMBATTRE LA PRÉCARITÉ DES JEUNES TRAVAILLEURS

Le travail dit « atypique »¹³ est une composante importante de ce que l'on appelle familièrement la « flexibilisation » de l'emploi. Force Jeunesse, de concert avec plusieurs intervenants et avis gouvernementaux, s'intéresse depuis ses débuts à cette question et aux conséquences possibles de l'extension de ce type de travail sur les conditions socio-économiques des jeunes. Bien que le travail atypique réponde aux besoins de certains jeunes travailleurs, particulièrement les travailleurs étudiants, le recours à celui-ci est trop souvent forcé par le marché du travail et utilisé dans une optique de réduction des coûts de la main-d'œuvre. Il est de notre avis que dans le cadre du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse, une attention toute particulière doit être portée à cette problématique, puisqu'il apparaît que la situation est de plus en plus préoccupante. Rappelons simplement, aux fins du mémoire, les faits suivants :

- Entre 1976 et 1995, toutes les formes de travail atypique ont progressé, alors que la proportion d'emplois qualifiés « typiques » a diminué de 9,4 % entre 1976 et 2003.¹⁴

13 Pour une définition de ce terme, voir CAJ-EQ, 2007 : 4-5

14 Ibid. p. 26

- En 2003, 35,1 % des jeunes qui n'étaient pas des étudiants occupaient un emploi atypique, dont 21,3 % à temps partiel et 13,9 % à temps complet. Les étudiants, quant à eux, occupaient presque tous un emploi atypique (96,4 %). Par ailleurs, 75,8 % des jeunes de 15 à 24 ans invoquaient les études pour justifier leur occupation d'un emploi à temps partiel.¹⁵
- Selon des données de 1998, chez les jeunes travailleurs, une très grande portion du travail à temps partiel n'est pas désirée de près de 65,4 % chez les 15-29 ans et 72,9 % chez les 20-24 ans, alors que chez les 30 ans et plus, cette proportion est de 38,4 %¹⁶.
- De 1997 à 2004, la rémunération horaire des employés à temps partiel et temporaire a toujours été inférieure à celle des temps pleins et des permanents. Cette situation ne semble pas près de se résorber. En effet, le taux horaire des travailleurs à temps plein a connu une hausse de 3,12 dollars contre 1,15 dollar pour les temps partiels pendant cette période. Les salariés des agences de placement temporaire s'en tirent particulièrement mal. Au Canada, leur salaire horaire se situait, en 2003, à 40 % sous celui des salariés permanents.¹⁷

Ces éléments sont connus et ont été maintes fois documentés. Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi ainsi que Force Jeunesse croient qu'il est plus que nécessaire et urgent que le gouvernement du Québec agisse en faveur des travailleurs atypiques, et ce, selon deux axes principaux : par une rationalisation et une adaptation des lois et règlements afférents au travail et par la mise en place de mesures visant à combattre la précarité, qui est trop souvent l'apanage du travail atypique.

Rationaliser le cadre législatif du travail

La croissance du travail atypique fait qu'une importante fraction des travailleurs québécois se trouvent sans protection légale, du seul fait de leur statut d'emploi. En effet, les lois actuelles donnant accès à une protection sociale telle que la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* sont conçues en fonction d'un seul statut de travailleur, soit celui de salarié au sens classique du terme¹⁸. **Nous croyons qu'il faut que la Stratégie d'action jeunesse vienne assurer à tous les travailleurs, et en particulier aux jeunes, le droit aux mêmes conditions et avantages pour un même travail. Ces principes doivent se retrouver dans les lois encadrant le marché du travail québécois, ce qui était également l'avis du Rapport Bernier.**

Toujours dans le domaine des modifications législatives, une autre modification prioritaire retient l'attention du RCJEO et de Force Jeunesse. Il s'agit de la protection de

15 ISQ, 2005 : 139

16 CPJ, 2001 : 26

17 CAJ-EQ, 2007 : 42

18 Une personne fournissant une prestation de travail moyennant rémunération pour le compte d'une autre personne et sous sa direction et son contrôle. (Ministère du Travail, Québec, 2003 : 9)

base offerte par l'article 124 de la *Loi sur les normes du travail*, à partir de laquelle il faut une cause juste et suffisante pour congédier un employé. Actuellement, cette période est établie à deux ans de service continu. Ainsi, en laissant à l'employeur un délai de deux ans pendant lesquels il n'a pas à justifier un renvoi, la loi soutient qu'un employeur peut avoir besoin de deux ans avant de se faire une idée sur un employé. Pour Force Jeunesse, cette clause est abusive, car elle n'offre aucune sécurité d'emploi avant 2 ans de service. Le Rapport Bernier a aussi soulevé cette problématique en faisant valoir notamment que le Code du travail canadien exigeait une durée de service continu d'une année. La recommandation n° 20¹⁹ du rapport touche cette problématique. **Nous sommes d'avis qu'une année de service continu est suffisante pour se faire une idée sur l'employé.** La réduction de la période de service continu à partir de laquelle un recours est possible permettrait à plusieurs jeunes qui sont sans protection pendant une longue période d'obtenir plus rapidement une certaine sécurité d'emploi.

Prévenir la précarité des jeunes travailleurs

La voie législative ne constitue pas la seule manière d'intervenir pour tenter d'attaquer le problème du travail atypique. Le gouvernement a plusieurs ressources à sa disposition, en plus du pouvoir législatif, pour parvenir à mieux agir sur le phénomène. En premier lieu, le pouvoir d'investigation et en second lieu, celui qu'il a en tant que principal employeur québécois. Non seulement le gouvernement ne doit pas encourager la précarité d'une quelconque manière, mais doit aussi servir d'exemple et de référence pour l'ensemble du marché du travail. **Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi et Force Jeunesse sont d'avis que le gouvernement devrait instituer un groupe de réflexion sur le sujet afin de proposer des solutions aux brèches les plus importantes à colmater, ainsi que des solutions à long terme pour éviter que des situations précaires et atypiques apparaissent.** Ce groupe de travail serait composé de tous les intervenants compétents en la matière, notamment syndicats et groupes jeunesse.

19 Ibid. p. 25

L'AVENUE INTERNATIONALE COMME MOTEUR D'INSERTION

Il existe, à l'heure actuelle, de nombreuses méthodes efficaces dans le domaine de l'intervention afin d'intégrer socialement et professionnellement les jeunes en difficultés. L'une d'elles est sans contredit l'accompagnement intensif du jeune adulte en combiné avec une expérience internationale valorisante et qualifiante. **Nous sommes d'avis qu'il serait d'une grande pertinence que les jeunes ayant le statut de participant à *Jeunes en action* puissent avoir accès à des programmes internationaux tels que *Passerelle*, et ce, sans pour autant perdre leur statut ni les avantages qui y sont attachés.** Il existe néanmoins des obstacles de l'ordre de l'arrimage qui empêchent une partie importante de ces jeunes de pouvoir faire le choix de l'expérience internationale.

Rappelons que le programme *Passerelle* est un programme de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) qui s'adresse spécifiquement aux 18-35 ans en difficulté quant à l'emploi et se réalise via des organismes œuvrant auprès de ces jeunes adultes. Les projets élaborés et mis en œuvre par les organismes ciblent des jeunes très éloignés du marché du travail et visent d'abord leur intégration en emploi. Les objectifs spécifiques poursuivis par *Passerelle* sont d'amener les jeunes à :

- se valoriser en les associant à une activité formatrice dans les Amériques;
- développer des habiletés et de nouvelles attitudes favorisant une meilleure intégration à la vie en société et à la vie au travail;
- intégrer les acquis découlant de la participation à un chantier à l'étranger dans une perspective de cheminement vers l'emploi;
- acquérir des connaissances linguistiques et culturelles du pays de destination.

Le programme propose une démarche qui se réalise principalement en groupe de 8 à 12 jeunes adultes et selon trois phases d'intervention soit, une formation sur le développement de l'employabilité, la préparation au séjour à l'étranger, le séjour lui-même et le suivi au retour.

La préparation du séjour se déroule à temps plein et la durée consacrée à cette étape varie de cinq à douze semaines. Les activités préparatoires comprennent habituellement cinq volets : la préparation linguistique (au moins 45 heures), le développement de l'employabilité, la communication interculturelle, les démarches logistiques (passeport, visa, vaccins, etc.) et les activités d'autofinancement.

Le séjour à l'étranger, dont la durée varie de deux à quatre semaines, constitue d'abord et avant tout une expérience de travail. Il s'agit souvent de chantiers communautaires qui comportent des travaux exigeant peu de qualification professionnelle, mais comportant un nombre d'heures de travail significatif.

Au retour, le suivi doit répondre à deux objectifs principaux : intégrer l'expérience vécue à l'étranger et élaborer un projet de vie et un plan d'action vers l'emploi. À chacune des phases de l'intervention, une attention particulière est accordée à l'encadrement des

participants. Pour garantir un encadrement adéquat, le ratio est d'un intervenant pour quatre ou cinq participants.

Comme il est possible de le constater, les objectifs ainsi que les moyens d'intervention privilégiés par le programme sont complètement en concordance avec ceux préconisés dans le cadre de la mesure *Jeunes en action*. D'autres similitudes sont aussi à observer notamment au chapitre du portrait des jeunes rejoint par la mesure, car dans l'ensemble, ce sont des jeunes qui :

- ont en majorité entre 20 et 24 ans;
- sont peu scolarisés : un peu plus de la moitié avait une scolarité inférieure à un diplôme d'études secondaires;
- ont des expériences de travail limitées et peu prometteuses d'un investissement professionnel à long terme;
- présentent des attitudes inadéquates dans un contexte d'emploi et des difficultés dans leurs rapports interpersonnels;
- présentent des parcours marqués par des difficultés ou l'échec;
- cherchent une expérience de vie plus qu'un emploi (en majorité, les jeunes interrogés se sont dits attirés par l'occasion de vivre une expérience à l'étranger).

À ce portrait, s'ajoute que :

- Près de la moitié d'entre eux ont déjà reçu des prestations de l'assistance-emploi et le tiers vivait exclusivement de ce soutien du revenu au début de leur participation.
- Plusieurs sont des décrocheurs scolaires qui ont déjà tenté des retours aux études et qui ont échoué.
- Certains ont des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, d'autres vivent de la dépendance affective ou ont un équilibre mental fragile.
- Enfin, la perspective d'un séjour à l'étranger confère à ces projets un caractère unique qui semble attirer une clientèle difficile à rejoindre par une offre de services plus traditionnelle.

Les jeunes adultes qui ont participé aux projets sont ceux que le programme vise, soit des jeunes à risque élevé de chômage prolongé tout comme dans le cas de *Jeunes en action*. Il est aussi très intéressant de réaliser les acquis que disent avoir consolidés les jeunes participants à la démarche, que sont :

- une augmentation de la confiance et de l'estime de soi et une valorisation personnelle d'avoir participé à de tels projets;
- le développement d'habiletés et d'attitudes favorables à leur intégration sociale ou professionnelle : communication, capacité de travailler en équipe, habitudes de vie adéquates;
- le développement d'un sens des responsabilités, qui se traduit par le goût de se prendre en main et d'agir sur sa situation, de même que par une

meilleure compréhension de l'influence de leurs comportements sur leurs relations interpersonnelles;

- les trois quarts d'entre eux parlent d'acquis relatifs à une « nouvelle conscience citoyenne », qui se traduit par un plus grand intérêt pour ce qui se passe hors Québec et par une appréciation de la chance de vivre dans une société offrant des mesures sociales;
- de nouvelles compétences linguistiques confortant ces jeunes faiblement scolarisés dans leur capacité d'apprendre.

Sur le plan des résultats, il est pertinent d'observer les éléments suivants :

- Très faible taux d'interruption avant terme, 95 % des participants complétant les trois étapes des projets. Ce résultat est de beaucoup supérieur à ce qu'on retrouve pour la participation des jeunes aux mesures actives d'Emploi-Québec en général.
- À la suite de leur participation au programme *Passerelle*, 90 % des participants sont actifs : 75 % ont connu des expériences d'emploi et 61 % sont retournés aux études dans l'année suivant la fin de la participation.
- On observe une augmentation significative d'acquisition d'un premier diplôme d'études secondaires à la suite de la participation.

En somme, l'expérience vécue par les jeunes qui ont participé au programme *Passerelle* est extrêmement concluante. **Nous croyons que la prochaine stratégie devrait miser sur la possibilité de faire fonctionner sans entrave la mesure *Jeunes en action* et les projets internationaux sans perte de statut ou d'avantages pour les jeunes participants.**

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ORGANISMES POUR L'AVENIR DES JEUNES

Le Secrétariat à la jeunesse s'intéresse actuellement au développement durable comme nouvelle avenue pour engager les jeunes vers la voie du changement. Comme il le précise dans le cahier du participant remis dans le cadre des journées de réflexions, « l'éducation et la sensibilisation au développement durable chez les jeunes pourraient constituer une partie de la solution pour l'amélioration de la qualité de vie des générations actuelles, mais aussi des générations futures ». Or, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi voit d'un très bon œil l'ajout d'un tel aspect à la Stratégie d'action jeunesse puisque le développement durable, en outre de favoriser la protection de l'environnement (eau, forêts, faunes, etc.) et des ressources naturelles, engendre aussi un développement économique et social dans le respect des conditions actuelles de vie et des conditions futures.

Cependant et afin de clarifier les termes, le développement durable correspond davantage à une approche holistique et globale. Il transcende toutes les mesures

socioéconomiques présentées dans les précédents chapitres. Néanmoins et faisant écho au Conseil permanent de la jeunesse, le développement durable doit servir de trame de fond à la Stratégie alors que ce qui pourrait réellement engager les jeunes vers l'avenir, c'est la protection de l'environnement et des mesures à ce sujet, un aspect négligé dans la présente stratégie.

Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi est donc d'avis que la Stratégie d'action jeunesse ajoute dans ses mesures, la possibilité de financer des projets innovants qui favorisent la protection de notre environnement et l'éducation des jeunes a cet effet.

Présentement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs finance des initiatives, par l'entremise du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), ayant pour but de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). Trois programmes existent et s'adressent principalement aux organismes environnementaux ou autres pouvant démontrer clairement, par des calculs éprouvés, la quantité de GES épargnés par le projet financé. Or, le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec le ministère, devrait évaluer la pertinence de financer des initiatives visant la réduction générale de l'empreinte écologique d'un organisme œuvrant auprès des jeunes. En adoptant lui-même des actions concrètes de réduction de gaz à effet de serre, l'organisme peut impliquer dans ses processus, dans le cadre d'un projet de découverte ou d'intégration, des jeunes bénéficiant de ses services. Cette approche favoriserait somme toute la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement des jeunes et encouragerait par le fait même l'implication sociale des participants.



MODULE VI : RECOMMANDATIONS EN BREF

ENJEUX DIVERS

- ❖ Que la nouvelle Stratégie d'action jeunesse soit élaborée sur un plan quinquennal.
- ❖ Que le mandat du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse soit bonifié.
- ❖ Qu'il y ait constitution d'un outil de mesure complet des éléments contenus dans la stratégie en partenariats avec les partenaires membres du comité.
- ❖ Que la prochaine Stratégie d'action jeunesse fasse de la réussite éducative des jeunes une véritable obsession. L'objectif de 100 % de qualification doit transcender l'ensemble des mesures.
- ❖ Qu'une réflexion soit entreprise sur les mécanismes de rétention et des conditions de travail des enseignants au Québec, et ce, dans le but de faire face à l'enjeu de la réussite éducative.

IDEO 16-17

- ❖ Que la subvention de base passe à 35 000 \$ tout en prévoyant une indexation des enveloppes pour permettre aux carrefours jeunesse-emploi de faire face à l'augmentation des salaires et des frais de fonctionnement.
- ❖ Que la subvention de base soit bonifiée de 1 000 \$ afin de permettre un coup de pouce financier aux participants sur des besoins essentiels.
- ❖ Qu'il y ait de la documentation et des liens novateurs qui soient créés entre le développement de l'autonomie des jeunes et le développement de l'esprit entrepreneurial.
- ❖ Qu'il y ait un rehaussement du financement lié à la coordination d'IDEO 16-17 à 88 000 \$.

JEUNES EN ACTION

- ❖ Qu'il y ait un soutien quant à la création de stages internationaux (avec le programme *Passerelle*) pour la clientèle *Jeunes en action* et qu'il n'y ait pas perte de statut ou d'avantages pour les jeunes participants.

DÉFI DE L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE

- ❖ Qu'il y ait une augmentation du financement de 49 000 \$ à 54 000 \$ par carrefour jeunesse-emploi.
- ❖ Pour ce qui est des ressources à mi-temps, qu'il y ait une augmentation du financement à 30 000 \$.
- ❖ Qu'il y ait une augmentation du nombre d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse pour que chaque carrefour jeunesse-emploi ait au moins un agent.
- ❖ Qu'il y ait un rehaussement du financement lié à la coordination du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* à 88 000 \$.
- ❖ Qu'il y ait maintien actuel du volet anglophone, sans bonification nécessaire.
- ❖ Qu'il y ait maintien actuel de la coordination de la Journée nationale de la culture entrepreneuriale, sans bonification nécessaire.
- ❖ Qu'il y ait maintien actuel de la coordination des conférences offertes par le Réseau des carrefours jeunesse-emploi, sans bonification nécessaire.
- ❖ Qu'il y ait maintien actuel de la coordination de formations dédiées aux agents, sans bonification nécessaire.
- ❖ Qu'il y ait la création d'un poste d'adjoint (e) à la coordination de la mesure agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse avec un financement de 40 000 \$.

TRAVAILLEURS ATYPIQUES

- ❖ Que la Stratégie d'action jeunesse vienne assurer à tous les travailleurs, et en particulier aux jeunes, le droit aux mêmes conditions et avantages pour un même travail. Ces principes doivent se retrouver dans les lois encadrant le marché du travail québécois.
- ❖ Que la protection de base de tout employeur envers son employé, qui lui donne le droit de le renvoyer sans justification ni raison valable de deux années de probation, soit remplacée par une année.
- ❖ Que le gouvernement institue un groupe de réflexion sur la précarité d'emploi afin de proposer des solutions aux brèches les plus importantes à colmater ainsi que des solutions à long terme pour éviter que des situations précaires et atypiques n'apparaissent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

- ❖ **Que la Stratégie d'action jeunesse ajoute dans ses mesures la possibilité de financer des projets innovants d'organismes engagés qui favorisent la protection de notre environnement et la sensibilisation et l'éducation des jeunes à cet effet.**